

# Concours de rédacteur territorial

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES

### Institutions administratives et Droit administratif

#### CORRIGES

A partir de ce corrigé, établissez votre score.

**Le maximum de points est donc de 49.**

- Si votre total final est compris entre 49 et 40, vos connaissances sont sérieuses et les efforts à fournir devront porter sur la méthodologie (utilisation des connaissances) et sur l'entretien et la mise à jour des connaissances.

- Si votre score est inférieur à 40 (n'oubliez pas que vous préparez un concours: le but à atteindre n'est pas simplement d'être dans une honnête moyenne), il faut reprendre les ouvrages correspondants au programme et mener de pair acquisition et utilisation des connaissances.

**1- En 1789 à l'assemblée constituante Thouret, Sieyes et Condorcet sont en faveur de la création de 6.500 municipalités, Mirabeau au nom de l'individualisme révolutionnaire prône la transformation en communes des 44.000 paroisses de l'ancien régime, c'est lui qui va l'emporter, ce qui peut expliquer que de nombreuses communes ont un nom commençant par saint ou sainte. Combien sont-elles ?**

1525

3657

4376 ( 1 point)

6789

*Soit à peu près une commune sur huit. Les saints les plus fréquents sont:*

*- martin : 242*

*- jean : 180*

*- pierre : 163*

*- germain : 130*

*- laurent : 103*

**2- La population moyenne d'une commune française est de combien d'habitants ?**

350

520

1600 ( 1 point)

3500

9000

*Population française: 60 millions d'habitants*

*Nombre de communes: 36 500*

**3- La création d'une nouvelle collectivité territoriale suppose:**

une modification de la Constitution

une loi ( 1 point)

*Constitution du 4 octobre 1958: « article 72: les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Tout autre collectivité territoriale est créée par la loi »*

un décret en Conseil d'Etat

**4- D'où est extrait cet article: « Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel. L'exécution des décisions de ces conseils est assurée par leur maire ou leur président ».**

Constitution du 27 octobre 1946 ( 1 point)

Constitution du 4 octobre 1958

loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

*- Il s'agit de l'article 87 de la Constitution du 27 octobre 1946.*

*- Dans la Constitution du 4 octobre 1958 l'article 72 indique que: « les collectivités territoriales de la République...s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ».*

*- L'article 1er ;de la loi du 2 mars 1982, devenu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé: « Les communes, les départements et les régions s'administrent librement par des conseils élus ».*

**5- Y-a-t-il une différence entre services extérieurs et services déconcentrés ?**

oui

non ( 1 point)

*Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République: article3 - dans tous les textes législatifs et réglementaires, la référence à « services extérieurs » est remplacée par celle à « services déconcentrés ».*

**6- Dans le code général des collectivités territoriales, les articles concernant la coopération locale commencent à l'article:**

L.1111-1

L.2111-1

L.3111-1

L.4111-1

L.5111-1 ( 1 point)

*L.1111-1 : dispositions générales*

*L.2111-1 : la commune*

*L.3111-1 : le département*

*L.4111-1 : la région*

*L.5111-1 : la coopération locale*

Qu'est-ce qui est vrai?

**7-  Le canton a la personnalité morale**

*Le canton est une circonscription électorale*

*- Code électoral: « article L.191 - chaque canton du département élit un membre du Conseil général »*

**8-  Un conseiller forain est un conseiller qui siège hors du conseil municipal**

*Un conseiller forain est celui qui ne réside pas dans la commune, mais qui est éligible*

- Code électoral: « article L.228 - ...sont éligibles au Conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devraient y être inscrits au 1er janvier de l'année des élections... »

**9-  Le nombre minimal des membres d'un conseil municipal est de 11 membres**

- Code général des collectivités territoriales: article L.2121-2 - le nombre des membres du Conseil municipal des communes est fixé conformément au tableau ci-après:

COMMUNES	Nombres des membres du Conseil municipal
de moins de 100 habitants	9
de 100 à 499 habitants	11
de 500 à 1.499 habitants	15

**10-  A la différence des maires, les adjoints aux maires ne sont pas officiers de police judiciaire**

- Code général des collectivités territoriales: « article L.2122-31 - conformément au 1er de l'article 16 du code de procédure pénale, le maire et les adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire ».

**11-  La dénomination « commissaire de la République » a été créée par la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**

La loi du 2 mars 1982 ne parle que du « représentant de l'Etat dans le département ».  
Le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs du Préfet et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements comporte un article 1er ainsi rédigé: « Le représentant de l'Etat dans le département porte le titre de commissaire de la République, puis modifié par le décret n° 88-199 du 29 février 1988 qui indique: « porte le titre de préfet » ».

**12-  Au troisième tour de scrutin pour l'élection préfectorale, la majorité absolue est exigée**

Constitution du 4 octobre 1958  
« article 13- ...les Préfets sont nommés en Conseil des ministres ».

**13-  Dans les cérémonies publiques le préfet de région en dehors du département chef-lieu de la région a préséance sur le préfet du département**

Décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires  
Article 15, dernier alinéa: « le Préfet de région, en dehors du département chef-lieu de région, n'a pas préséance sur le préfet de département ».

**14-  L'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'Etat**

- Ce texte correspond à l'alinéa 1er de l'article de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

**15- D'après les textes, quelle activité est du ressort de la commune ?**

l'urbanisme ( 1 point)

- Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions: les transports scolaires relèvent du département, les lycées (construction, aménagement, entretien) et la formation professionnelle relèvent de la région.

les transports scolaires

- le lycée  
 la formation professionnelle

**16- En dehors de Paris, Lyon et Marseille, le nombre maximal des membres d'un conseil municipal est de:**

- 59                                       69 ( 1 point)                                       99

- Article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales: « le nombre des membres du Conseil municipal des communes est fixé conformément au tableau ci-après:

COMMUNES	Nombre des membres du Conseil municipal
de 250.000 à 299.999 habitants	65
et de 300.000 et au-dessus	69

**17- Le maire officier de police judiciaire est soumis au contrôle:**

- du conseil municipal  
 du préfet  
 du procureur de la République ( 1 point)

- Code général des collectivités territoriales:

« Article 2122-31- conformément au 1er de l'article 16 du code de procédure pénale, le maire...a la qualité d'officier de police judiciaire ».

- Code de procédure pénale:

« Article D1 - Dans le ressort de chaque cour d'appel, les officiers de police judiciaire sont égaux devant la loi en prérogative et en responsabilité; ils sont placés sous la surveillance du procureur général et sous le contrôle de la chambre d'accusation.

- Dans le ressort de chaque tribunal, le procureur de la République et ses substituts ont seuls qualité pour diriger l'activité des officiers et agents de police judiciaires, par la voie, s'il y a lieu, de leurs supérieurs hiérarchiques... »

**18- Le Président du Conseil général est élu pour une période de:**

- 1an                                       3ans ( 1 point)                                       6ans                                       9ans

- Code général des collectivités territoriales

« Article L.3122-1 - Le Conseil général élit son président lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal ».

**19- Depuis quand existent les communautés urbaines ?**

- 1959                                       1966 ( 1 point)                                       1972                                       1992

- Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines:

« Article 1er- la « communauté urbaine » est un établissement public administratif...

Article 2- une communauté urbaine peut être créée dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants...

Article 3- une communauté urbaine est créée dans les agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg ».

**20- Le maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés jusqu'à une limite fixée à combien à compter de la limite des eaux ?**

- 12 milles marins       3 milles marins       300 mètres ( 1 point)

- Code général des collectivités territoriales:

« Article L.2213-23 - Le maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite à 300 mètres à compter de la limite des eaux... »

- Loi n° 71-1060 du 24 décembre 1971 relative à la délimitation des eaux territoriales françaises:

« Article 1er- Les eaux territoriales françaises s'étendent jusqu'à une limite fixée à 12 milles marins à partir des lignes de base... »

Avant cette loi la limite était fixée à 3 milles marins.

## 21- Les régions ultrapériphériques françaises recouvrent:

- les îles Wallis et Futuna  
 les terres australes et antarctiques françaises  
 les territoires d'Outre-mer  
 les départements d'Outre-mer ( 1 point)

- Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire:

« Article 36: l'article 42 de la loi n° 95-115 est ainsi modifié...

Il est ajouté un IV ainsi rédigé

IV les régions ultrapériphériques recouvrent les départements d'outre-mer ».

## 22- Une communauté d'agglomération a combien de domaines de compétences obligatoires ?

- 3       5       7 ( 1 point)       9

Article L.5216-5 - « ..I- la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes:

1° en matière de développement économique...

2° en matière d'aménagement de l'espace communautaire...

3° en matière d'équilibre social de l'habitat...

4° en matière de politique de la ville...

« ..II- la communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les cinq suivantes:

1° création ou aménagement et entretien de voirie...

2° assainissement...

3° eau...

4° en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie...

5° construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs... »

Qu'est-ce qui est faux ?

## 23- L'arrondissement est une collectivité territoriale ( 1 point)

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République:

« Article 4- pour exercer leurs missions, les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat sont... organisés dans le cadre des circonscriptions territoriales suivantes:...- circonscription d'arrondissement ».

## 24- La Constitution du 4 octobre 1958 a un de ses chapitres qui est intitulé: « Des collectivités territoriales »

- Titre XII- des collectivités territoriales- articles 72 à 75.

**25- ■ Dans les régions mono-départementales d'outre-mer, les conseillers généraux sont en même temps conseillers régionaux ( 1 point)**

- Code général des collectivités territoriales:

« Article L.3442-1; L..4432-1 et suivants »

Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion sont en même temps département d'outre-mer et régions d'outre-mer.

Le Conseil régional coexiste avec le Conseil général, le projet d'assemblée unique ayant été rejeté par le Conseil constitutionnel (décision n° 82-147 du 12 décembre 1982).

**26- ■ Le préfet peut par arrêté préfectoral créer une nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale ( 1 point)**

- Constitution du 4 octobre 1958:

« Article 34- ...la loi fixe les règles concernant: - la création de catégories d'établissements publics... »

**27- ■ La région existe comme institution décentralisée depuis 1966 ( 1 point)**

- Loi n° 72-169 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions:

« Article 1er- il est créé, dans chaque circonscription d'action régionale, qui prend le nom de « Région », un établissement public qui reçoit la même dénomination ».

**28- « Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative des communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays », il peut être reconnu un pays dont le périmètre coïncide exactement avec celui d'un parc naturel régional**

- Article 25 de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire:

« ...il ne peut être reconnu de pays dont le périmètre coïncide exactement avec celui d'un parc naturel régional... ».

**29- Citer 4 autorités administratives indépendantes ( 4 points)**

Le médiateur de la République

La commission de contrôle des banques

La commission des opérations de bourse

La commission nationale de l'informatique et des libertés

La commission d'accès aux documents administratifs

La commission des sondages

La conseil de la concurrence

le conseil supérieur de l'audiovisuel

Le conseil des bourses de valeur

La commission des clauses abusives

La commission consultative du secret de la défense nationale...

**30- L'arrêt du Conseil d'Etat du 29 janvier 1954 institution Notre Dame du Kreisker**

■ donne la définition de la circulaire réglementaire ( 1 point)

« Considérant...que le ministre de l'éducation nationale ne s'est pas borné à interpréter les textes en vigueur, mais à dans les dispositions attaquées, fixé des règles nouvelles relatives à la Constitution de ces demandes de subvention; que, par suite, ladite circulaire à, dans ces dispositions, un caractère réglementaire ».

supprime la notion de circulaire interprétative

introduit la notion de directive

**31- Les organismes privés chargés d'une mission de service public**

- peuvent prendre des actes administratifs individuels ( 1 point)  
C.E MAGNIER 13 janvier 1961
- ne peuvent pas prendre d'actes administratifs individuels

**32- L'arrêt du Conseil d'Etat Monpeurt du 31 juillet 1942 est relatif**

- au critère de l'agent public
- au régime de responsabilité sans faute de l'administration
- au critère de l'acte administratif unilatéral ( 1 point)  
« *Considérant...qu'ainsi, les comités d'organisation, bien que le législateur n'en ait pas fait des établissements publics, sont chargés de participer à l'exécution d'un service public et que les décisions qu'ils sont amenés à prendre dans la sphère de ces attributions, soit par voie de règlement, soit par des dispositions d'ordre individuel, constituent des actes administratifs* ».
- au principe du contradictoire

**33- La police administrative tend à:**

- constater une infraction
- prévenir le trouble à l'ordre public ( 1 point)  
- Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795)  
« 19- La police administrative a pour objet le maintien habituel de l'ordre public...elle tend principalement à prévenir les délits...  
  
20- La police judiciaire recherche les délits que la police administrative n'a pu empêcher de commettre, en rassemble les preuves, et en livre les auteurs aux tribunaux chargés par la loi de les punir ».
- livrer des délinquants à la justice

**34- Laquelle de ces autorités ne dispose pas d'un pouvoir de police administrative générale ?**

- le Premier ministre
- le ministre ( 1 point)  
- CE 8 août 1919 Labonne:  
« *Considérant que ...il appartient au chef de l'Etat, en dehors, de toute délégation législative et en vertu de ses pouvoirs propres, de déterminer celles des mesures de police qui doivent en tout état de cause être appliquées dans l'ensemble du territoire...* ». C'est maintenant un pouvoir qui appartient au Premier ministre. (Ce 4 juin 1975 Bouvet de la Maison Neuve et Millet- CC n° 87-149, 20 février 1987)  
- Article L.2221-2 du code général des collectivités territoriales confie au maire un pouvoir de police générale.  
- Pour le Préfet le pouvoir de police générale est reconnu dans la loi des 22 décembre 1789 - 8 janvier 1790 et confirmé par l'article L..2215-1 du code général des collectivités territoriales.  
- CE 7 février 1936 Jamart  
« *Considérant que si, même dans le cas où les ministres ne tiennent d'aucune disposition législative un pouvoir réglementaire, il leur appartient comme à tout chef de service, de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration placée sous leur autorité...* ».
- le préfet
- le maire

**35- La création d'une catégorie d'établissements publics relève:**

- du pouvoir constituant

- du pouvoir législatif ( 1 point)  
*Constitution du 4 octobre 1958*  
« Article 34- La loi est votée par le Parlement. La loi fixe les règles concernant: ...- la création de catégories d'établissements publics; ... »
- du pouvoir réglementaire

**36- La motivation obligatoire de certaines décisions individuelles résulte:**

- de la loi du 6 février 1992  
 de la loi du 3 février 1992  
 de la loi du 2 mars 1982  
 de la loi du 11 juillet 1979 ( 1 point)

- *Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République*  
- *Loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.*  
- *Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.*  
- *Loi n° 79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.*

**37- Le médiateur peut être saisi**

- par tout administré  
 par une personne morale  
 par un parlementaire ( 1 point)

- *Article 6 de la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur de la République:*  
« Toute personne physique ou morale qui estime à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'un organisme visé à l'article 1er n'a pas fonctionné conformément à la mission de service public qu'il doit assurer, peut, par réclamation individuelle, demander que l'affaire soit portée à la connaissance du médiateur de la République.  
La réclamation est adressée à un député ou à un sénateur, ceux-ci la transmettent au médiateur si elle leur paraît entrer dans sa compétence et mériter son intervention ».

**38- Les tribunaux administratifs ont été créés en:**

- 1872       1946       1953 ( 1 point)       1987       1989

- *La création des tribunaux administratifs a été décidée par le décret-loi du 30 septembre 1953 (suivi du décret d'application du 28 novembre 1953), entré en vigueur le 1er janvier 1954.*

**39- Un recours devant l'auteur de l'acte est:**

- un recours hiérarchique  
 un recours juridictionnel  
 un recours gracieux ( 1 point)
- *Le recours gracieux est un recours administratif porté devant l'auteur de l'acte lui-même.*  
- *Le recours hiérarchique est un recours administratif porté devant le supérieur hiérarchique de celui qui a pris l'acte.*  
- *Le recours juridictionnel est porté devant un juge, une juridiction.*

40- La juridiction compétente pour examiner les conflits de compétence entre juridictions administratives est:

- le Conseil constitutionnel
- le Tribunal des conflits
- le Conseil d'Etat ( 1 point)

*Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel « Procédure de règlement des questions de compétence - articles R.80 à R.86- »*

**41- Le conflit positif vise à:**

- empêcher la juridiction judiciaire de juger une affaire relevant de la juridiction administrative ( 1 point)
  - *Le conflit positif est un conflit d'attributions, qui porte sur la répartition des compétences entre la juridiction administrative et la juridiction judiciaire. Il s'agit de protéger les autorités administratives contre les empiètements du pouvoir judiciaire et de soustraire la connaissance d'un litige au juge judiciaire.*
- éviter un deni de justice
- éviter des conflits de décision

**42- Un acte de Gouvernement est:**

- un acte adopté en conseil des ministres
- un acte insusceptible de faire l'objet d'un recours ( 1 point)

*Les actes de Gouvernement sont des actes de l'exécutif échappant à tout contrôle juridictionnel. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Conseil d'Etat qualifiait ainsi, les actes de l'exécutif qui avait à leur base un mobile politique. La « théorie » du mobile politique a été abandonnée en 1875: Arrêt Prince Napoléon du 19 février 1875, depuis sont considérés comme actes de Gouvernement:*

*1° les actes de l'exécutif pris dans ses rapports avec le Parlement*

*2° les actes de l'exécutif relatifs aux relations internationales de la République française. un acte pris par le Premier ministre*

**43- Ne relève pas de la compétence du juge administratif le contentieux des élections:**

- européennes
- législatives ( 1 point)
  - *Loi n° 77-729 du 7 juillet relative à l'élection des représentants au parlement européen: « Article 25- L'élection des représentants au parlement européen peut durant les dix jours qui suivent la proclamation des résultats du scrutin et pour tout ce qui concerne l'application de la présente loi, être contestée par tout électeur devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux. La décision est rendue en assemblée plénière. La requête n'a pas d'effet suspensif ».*
  - *Constitution du 4 octobre 1958: « Article 59- Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés... ».*
  - *Code électoral: « Article L.222- Les élections peuvent être arguées de nullité par tout électeur du canton, par les candidats, par les membres du Conseil général et par le Préfet devant le tribunal administratif... ».*
  - *« Article L.248- Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune devant le tribunal administratif... ».*
  - *Loi n° 87-1127 du 31 décembre 1978 portant réforme du contentieux administratif: « Article 1er- Il est créé des cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs, à l'exception de ceux portant...sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales... » qui sont donc portés devant le Conseil d'Etat.*
- cantonales
- municipales

Qu'est-ce qui est vrai ?

**44-  Le médiateur est nommé pour 6 ans, renouvelable une seule fois**

- Loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur de la République:

« Article 2- Le médiateur de la République est nommé pour six ans par décret en Conseil des ministres. Il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de ce délai qu'en cas d'empêchement constaté dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat. Son mandat n'est pas renouvelable ».

**45-  Il y a une cour administrative d'appel par circonscription administrative régionale**

- Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel:

« Article R.7- Les sièges et les ressorts des cours administratives d'appel sont fixés comme suit:

- Bordeaux: ressorts des tribunaux administratifs de Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers, Toulouse, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Mamoudzou, Saint-Denis de la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon;

- Douai : ressorts des tribunaux administratifs d'Amiens et Lille

- Lyon: ressorts des tribunaux administratifs de Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble et Lyon;

- Marseille: ressorts des tribunaux administratifs de Bastia, Marseille et Nice;

- Nancy: ressorts des tribunaux administratifs de Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg;

- Nantes: ressorts des tribunaux administratifs de Caen, Nantes, Orléans, Rennes et Rouen;

- Paris: ressorts des tribunaux administratifs de Melun, Paris, Versailles, Nouméa et Papeete ».

**46-  Le Président du Conseil d'Etat est M.DENOIX de SAINT-MARC**

Décret n° 63-766 du 30 juillet 1963 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat:

« Article 17- L'assemblée générale du Conseil d'Etat peut être présidée par le Premier ministre et en son absence, par le Garde des Sceaux, ministre de la justice. En leur absence, la présidence appartient au vice-président du Conseil d'Etat ou, à son défaut au président de section inscrit le premier au tableau ».

**47-  Les contraventions de grande voirie relèvent du contentieux de la répression ( 1 point)**

*Le juge administratif exerce une fonction répressive; il est compétent pour condamner pénalement les personnes ayant commis des contraventions de grande voirie, c'est-à-dire ayant contrevenu aux règles relatives à la conservation de certaines composantes du domaine public; c'est le contentieux de la répression.*

**48-  Le vice de forme est un cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir ( 1 point)**

*Selon une classification traditionnelle les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir sont:*

- l'incompétence

- le vice de forme

- le détournement de pouvoir

- la violation de la loi.

**49- La théorie du fait du prince concerne:**

la mise en oeuvre du secret défense

les actes du Président de la République

l'aggravation des conditions d'un contrat ( 1 point)

*C.E. 21mars 1910 compagnie générale française des tramways*

« ...L'administration (a) le droit, non seulement d'approuver les horaires des trains au point de vue de la sécurité et de la commodité de la circulation, mais encore de prescrire les modifications et les additions nécessaires, pour assurer, dans l'intérêt du public, la marche normale du service...Il appartiendrait seulement à la compagnie, si elle croyait fondée, de présenter une demande d'indemnité en réparation du préjudice qu'elle établirait lui avoir été causé par une aggravation ainsi apportées aux charges de l'exploitation. »

- La personne publique peut user de son pouvoir de modification unilatérale pour imposer des changements dans l'exécution du contrat. Le préjudice du cocontractant doit être indemnisé. La théorie du fait du prince ne peut être évoquée que si la mesure préjudiciable émane de la personne publique ayant passé contrat et le préjudice est réparé dans sa totalité à avoir non seulement la perte subie, mais encore le manque à gagner.

la raison d'Etat

#### 50- La douleur morale constitue un dommage indemnisable depuis l'arrêt:

T.C.8/02/1873 Blanco

C.E.2/04/1943 Bouguen

C.E.24/11/1961 Consorts Letisserand ( 1 point)

*C.E.24 novembre 1961 Ministre des travaux publics c. Consorts Letisserand.*

« Considérant ...la douleur morale qui est résulté pour ce dernier de la disparition prématurée de son fils est par elle-même génératrice d'un préjudice indemnisable ».

- Dans ses conclusions, M.Heumann, indiqua: « en répudiant une théorie surannée vous répondrez après une longue attente, aux aspirations de la conscience juridique et remplissez ainsi, avec exactitude, la mission du juge qui est de dégager, le moment venu, la règle de droit destinée à donner à un besoin d'ordre social, son expression juridique ».

C.E.11/07/1983 Lacourcelle

#### 51- Le principe de continuité du service public a une valeur:

constitutionnelle ( 1 point)

*Décision du Conseil constitutionnel du 28 juillet 1987 (87-230):*

« ...Dans le cadre des services publics, la reconnaissance du droit de grève ne saurait avoir pour effet de faire obstacle au pouvoir du législateur d'apporter à ce droit les limitations nécessaires en vue d'assurer la continuité du service public qui, tout comme le droit de grève, a le caractère d'un principe de valeur constitutionnelle;... »

législative

réglementaire

#### 52- Parmi les arrêts suivants, quel est celui qui concerne la théorie de l'imprévision ?

C.E.30/03/1916 - Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux ( 1 point)

*C.E.30/03/1916 - Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux:*

« ...considérant que, par suite de l'occupation par l'ennemi de la plus grande partie des régions productrices de charbon dans l'Europe continentale, de la difficulté de plus en plus considérable des transports par mer en raison tant de la réquisition des navires que du caractère et de la durée de la guerre maritime, la hausse survenue au cours de la guerre actuelle, dans le prix du charbon, qui est la matière première de la fabrication du gaz, s'est trouvée atteindre une proportion telle que non seulement elle a un caractère exceptionnel dans le sens habituellement donné à ce terme, mais qu'elle entraîne dans le coût de la fabrication du gaz une augmentation qui, dans une mesure déjouant tous les calculs, dépasse certainement les limites extrêmes des majorations ayant pu être envisagées par les parties lors de la passation du contrat de concession; que, par suite du concours des circonstances ci-dessus indiquées, l'économie du contrat se trouve

*absolument bouleversée; que la compagnie est donc fondée à soutenir qu'elle ne peut être tenue d'assurer aux seules conditions prévues à l'origine, le fonctionnement du service tant que durera la situation anormale ci-dessus rappelée... »*

- C.E.30/05/1930 - Chambre syndicale du commerce de détail de Nevers
- C.E.20/10/1989 - Nicolo

**53- Un infraction pénale commise par un fonctionnaire:**

- constitue nécessairement une faute personnelle
- peut constituer selon les circonstances une faute personnelle ou une faute de service ( 1 point)

T.C.14 janvier 1935 THEPAZ

*« Considérant que, dans les conditions où il s'est présenté, le fait imputable à ce militaire, dans l'accomplissement d'un service commandé, n'est pas constitutif d'une faute se détachant de l'exercice de ses fonctions; que, d'autre part, la circonstance que ce fait a été poursuivi devant la juridiction correctionnelle, en vertu des dispositions du nouveau code de justice militaire sur la compétence, et puni par application de l'article 320 du code pénal ne saurait, en ce qui concerne les réparations pécuniaires, eu égard aux conditions dans lesquelles il a été commis, justifier la compétence de l'autorité judiciaire, saisie d'une poursuite civile exercée accessoirement à l'action publique... »*

**54- Les règles énonçant les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires de l'Etat sont fixées:**

- par la Constitution
- par la loi organique
- par la loi ordinaire ( 1 point)

*Constitution du 4 octobre 1958:*

*« Article 34: la loi est votée par le Parlement. La loi fixe les règles concernant:... les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat;... »*

- par un décret
- par un arrêté

**55- Le principe de l'inaliénabilité du domaine public a été affirmé pour la première fois par:**

- l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539
- l'édit de Moulins de 1566 ( 1 point)

*L'édit de Moulins en date du 12 février 1566 pris sous l'influence de Michel de L'Hospital réorganise l'administration et déclare le domaine royal inaliénable: « Le domaine de notre couronne ne peut être aliéné qu'en deux cas seulement: l'un pour apanage des puînés mâles de la maison de France...l'autre pour l'aliénation a deniers comptants pour la nécessité de la guerre ».*

- l'article L..52 du code du domaine de l'Etat de 1957

**56- Le caractère exorbitant de son régime juridique pour qualifier un contrat administratif a été relevé dans l'arrêt du Conseil d'Etat:**

- du 31 juillet 1912 - Société des granits porphyroïdes des Vosges
- du 19 janvier 1973 - Société d'exploitation électrique de la rivière du Sant ( 1 point)

*C.E. 19 janvier 1973 Société d'exploitation électrique de la rivière du Sant:*

*« Considérant que, compte tenu tant du caractère obligatoire de leur conclusion que de la compétence donnée par les dispositions de l'article 27 du cahier des charges du 27 novembre 1958 à une autorité administrative pour statuer sur certains déaccords auxquels ils peuvent donner lieu, les contrats passés par l'électricité de France, en application de l'article 1er du décret du 20 mai 1955, sont soumis à un régime exorbitant du droit commun et présentent le caractère de contrats administratifs dont le contentieux relève du juge administratif. »...*

du 9 avril 1993 - Bianchi

**57- Dans l'affaire commune de Monségur (C.E.10/06/1921) le dommage provenant d'un défaut d'entretien avait son origine dans:**

- l'écroulement d'un plongeoir  
 la chute d'un bénitier ( 1 point)

*C.E. 10 juin 1921 commune de Monségur:*

*« ...Considérant qu'il résulte de l'instruction que le jeune Brousse a été blessé, dans l'église de Monségur, par la chute d'un bénitier qu'il avait provoqué en se suspendant à son rebord avec deux de ses camarades... »*

la glissade sur une plaque de verglas

**58- Comment s'appellent les deux enquêtes que l'on effectue au cours de la phase administrative de l'expropriation pour cause d'utilité publique:**

- 1° Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ou Enquête d'utilité publique ( 1 point)  
2° Enquête parcellaire ( 1 point)

*Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique:*

*« Article L.11-2 dernier alinéa*

*Les conclusions du commissaire ou de la commission chargée de l'enquête d'utilité publique doivent être communiquées sur leur demande aux personnes physiques ou morales concernées. »*

*« Article R.11-4-1 les dispositions de la présente sous-section sont applicables aux enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique... »*

*« Article R.11-21 lorsque l'expropriant est en mesure, avant la déclaration d'utilité publique, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire et la liste des propriétaires, l'enquête parcellaire peut être faite soit en même temps que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, soit postérieurement ».*